

Dossier

# ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Il faudra sans doute l'équivalent de deux planètes Terre avant 2050 pour satisfaire les activités et la consommation mondiale... [> Lire la suite](#)



## **Comment réduire l'impact environnemental de nos activités et limiter le gaspillage de nos ressources naturelles ?**

Voilà le double défi auquel l'économie circulaire tente d'apporter des solutions.

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire contribuent, depuis plusieurs décennies déjà, à cette transition vers un nouveau modèle de développement « circulaire », en réparant, recyclant, réemployant, réutilisant ...

---

# SOMMAIRE

## DÉFINITION

**Économie circulaire : de quoi parle-t-on ? ..... 4**

## ENJEUX

**Pourquoi aller vers l'économie circulaire ? ..... 8**

## CADRE JURIDIQUE

**Des politiques publiques encourageantes ..... 11**

## ÉCOSYSTÈME

**Tour d'horizon des acteurs impliqués ..... 16**

## FOCUS ESS

**Quand l'économie circulaire est sociale et solidaire ..... 18**

## INITIATIVES ESS

**Des projets à fort impact social et environnemental ..... 22**

## ENTREPRENDRE AUTREMENT

**Réemploi : comment créer son projet ? ..... 26**

## CHIFFRES CLÉS

**En France : une dynamique est en marche ..... 29**

## COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**Des compétences partagées ..... 31**

## EN RÉGION

**Impulsion et soutien d'initiatives par les Conseils régionaux ..... 33**

Ressources pour aller plus loin ..... 40



**Retrouvez ce dossier en ligne sur  
[www.avise.org/dossiers](http://www.avise.org/dossiers)**

---

Ce dossier a été réalisé par l'Avise avec le soutien du Fonds social européen, de la Caisse des Dépôts et de Régions de France.  
Directrice de la publication : Cécile Leclair // Rédaction : Pauline Bian-Gazeau // Conception graphique : Yann Collin //  
Maquettage : Laura Malbert // Photo de couverture : © Ateliers du Bocage // Avise - Mise à jour : janvier 2017.

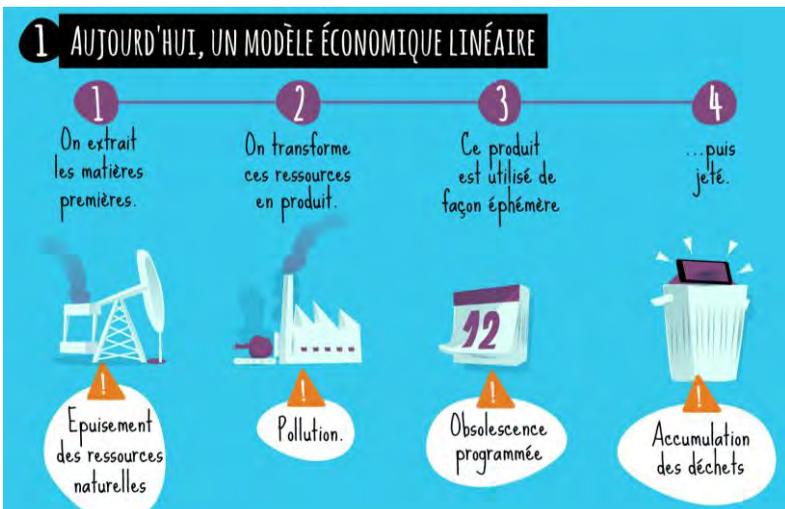
## DÉFINITION

**ÉCONOMIE CIRCULAIRE :  
DE QUOI PARLE-T-ON ?**

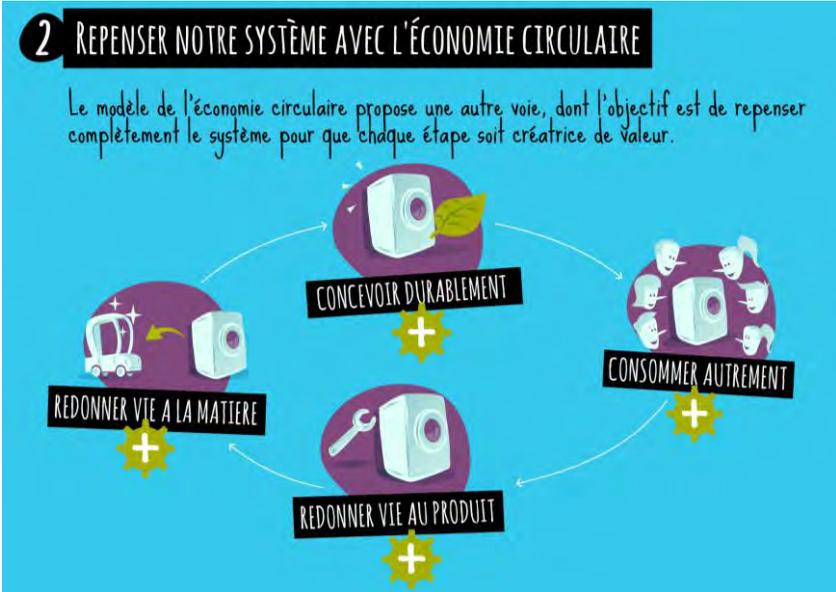
- Et si, au lieu de jeter, on répareit, recyclait, réutilisait ? L'économie circulaire propose de repenser nos modes de production et de consommation afin d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles et ainsi limiter les déchets.

**Faire plus et mieux, avec moins**

Nos modes de production et de consommation actuels correspondent à un modèle linéaire, reposant sur le triptyque : produire - consommer - jeter. Ce système économique a de graves conséquences sur l'environnement :



Comment réduire ces impacts environnementaux et comment limiter le gaspillage de nos ressources naturelles ? Le concept d'économie circulaire constitue une alternative prometteuse pouvant répondre à ces enjeux. Le schéma ci-dessous en propose une définition simplifiée selon quatre axes :



© Infographie Avise / Say Yess

→ **POUR EN SAVOIR PLUS**

Découvrir l'infographie interactive proposée par l'Avise et Say Yess : <http://contenu.avise.org/infographie-economie-circulaire-solidaire/>

## Un concept large et transversal

Pour l'Ademe - l'Agence nationale de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - l'économie circulaire est « un système économique d'échange et de production qui vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer notre impact sur l'environnement. Il s'agit de découpler la consommation des ressources de la croissance du produit intérieur brut (PIB) tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être ».

L'économie circulaire englobe de très nombreux secteurs d'activités et peut se décliner à travers sept logiques de production et de consommation complémentaires qui, combinées, prennent sens et se renforcent mutuellement :

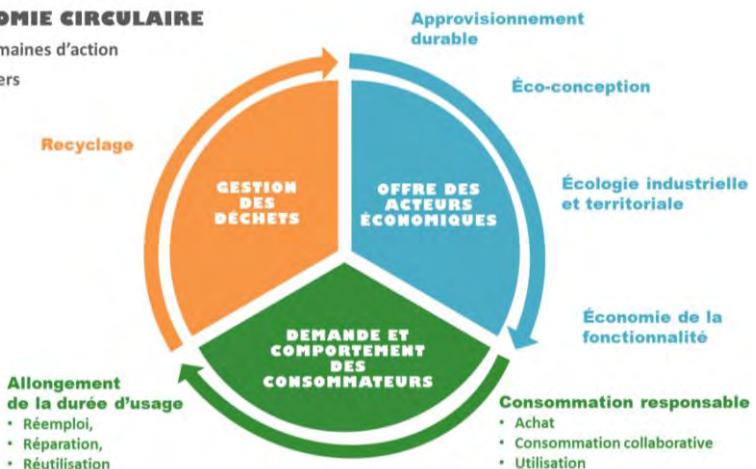
- **Approvisionnement durable** : élaboration et mise en œuvre d'une politique d'achats responsables (sélection des fournisseurs sur des critères environnementaux, accompagnement des fournisseurs dans l'amélioration de leurs pratiques etc.).
- **Écoconception** : démarche qui consiste à diminuer, dès sa phase de conception, les impacts environnementaux d'un produit ou d'un service tout au long de son cycle de vie.
- **Écologie industrielle et territoriale** : recherche de synergies éco-industrielles à l'échelle d'une zone d'activités ; les déchets d'une entreprise pouvant devenir les ressources d'une autre.
- **Économie de la fonctionnalité** : forme d'économie collaborative qui privilégie l'usage à la possession et tend ainsi à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes.
- **Consommation responsable** : consommation raisonnée et orientation de ses choix de produits en fonction de critères sociaux et écologiques.
- **Allongement de la durée d'usage** par le recours au réemploi, à la réparation et à la réutilisation (pour comprendre la différence entre ces trois notions, découvrir l'article et le schéma proposés par l'Ademe<sup>1</sup>).
- **Recyclage** : traitement et valorisation des matières contenues dans les déchets collectés.

## ECONOMIE CIRCULAIRE

Trois domaines d'action

Sept piliers

ADEME



---

## Idées reçues

### L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EST UN EFFET DE MODE !

---

**FAUX !** S'il s'agit d'un concept récent, l'économie circulaire rassemble des activités déjà bien ancrées dans les territoires. C'est avant tout un concept mobilisateur qui permet de repenser nos modes de production et de consommation et qui englobe des activités déjà bien développées (réutilisation, recyclage, etc.) et des démarches plus récentes (écologie industrielle, écoconception).

### QUAND ON PARLE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, ON PARLE TOUS DE LA MÊME CHOSE.

---

**DE PLUS EN PLUS !** La définition de l'Ademe peut servir de référence, le concept peut cependant être utilisé différemment selon les acteurs, en France et à l'étranger.

En France, depuis 2015, la notion d'économie circulaire est formalisée dans loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, au sein du titre IV : « *Lutter contre le gaspillage et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage* ». Le ministère de l'environnement propose la définition suivante : « *L'économie circulaire désigne un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agit de déployer, une nouvelle économie, circulaire, et non plus linéaire, fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie.* »

### ÉCONOMIE CIRCULAIRE = GESTION DES DÉCHETS !

---

**FAUX !** L'économie circulaire ne correspond pas à un seul secteur d'activité et ne se limite pas à la fin de vie des déchets. L'enjeu est d'intégrer l'économie circulaire de manière globale et transversale dans toutes les activités ainsi que dans les politiques publiques.



**Pour aller plus loin, voir Ressources p. 40**

---

1. [www.presse.ademe.fr/2013/07/reemploi-reutilisation-un-marche-de-plus-dun-milliarddeuros-en-france.html](http://www.presse.ademe.fr/2013/07/reemploi-reutilisation-un-marche-de-plus-dun-milliarddeuros-en-france.html)

## ENJEUX

# POURQUOI ALLER VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ?

- L'économie circulaire doit permettre de réduire nos impacts environnementaux et de diminuer l'exploitation des ressources naturelles. Elle est par ailleurs la promesse d'un nouveau modèle de développement.

## Une réponse à l'urgence écologique actuelle

---

Les ressources naturelles, qui comprennent les matières premières biologiques et fossiles, sont utilisées par les êtres vivants, dont l'homme, pour satisfaire leurs besoins.

Selon l'OCDE<sup>2</sup>, l'économie mondiale a consommé, en 2007, 60 milliards de tonnes de ressources naturelles soit 65 % de plus qu'en 1980. La tendance continue à la hausse, avec la croissance économique et l'accroissement de la population. À tel point que, selon le Global Footprint Network<sup>3</sup>, il faudra sans doute l'équivalent de deux Terres avant 2050 pour satisfaire la consommation mondiale, sachant que les ressources d'une Terre et demie sont déjà nécessaires aux besoins humains en 2014.

Si rien ne change, la consommation mondiale de matières atteindra 150 milliards de tonnes à l'horizon 2050. Selon ce scénario, et en tenant compte de l'accroissement de la population la quantité de CO2 émis par personne se verra multiplier par quatre (source : UNEP<sup>4</sup>).



**L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE CONSTITUE UNE SOLUTION POUR SORTIR DE CETTE SPIRALE NÉGATIVE.**



---

L'économie circulaire propose de produire autrement, en intégrant une exigence écologique à tous les niveaux, de la conception en passant par la production jusqu'au recyclage. Une telle transition pourrait également conduire à une diminution des émissions de gaz à effet de serre.

## Émergence d'un nouveau modèle de développement

En réduisant leur consommation de matières premières et d'énergie, les entreprises peuvent faire des économies et des gains de productivité.

Dans le cadre d'une étude réalisée pour la Fondation EllenMacArthur en 2012, le cabinet de conseil McKinsey révèle que l'économie circulaire permettrait de réaliser une économie nette minimale de 380 milliards de dollars par an de matières premières en Europe.

Selon la Commission européenne, chaque point de pourcentage de réduction de la consommation de ressources par une meilleure efficacité conduirait à générer 23 milliards d'euros d'activité.

De plus, toujours selon la Commission européenne, chaque point de pourcentage de réduction de la consommation de ressources conduirait à générer entre 100 000 et 200 000 emplois en Europe.

Sur la base d'une perspective de 17% de réduction de la consommation des ressources, il s'agirait donc d'une création d'emplois comprise entre 1,4 et 2,8 millions d'emplois en Europe, et 200 000 et 400 000 emplois en France.

Basée sur une logique de proximité, l'économie circulaire encourage le développement d'emplois locaux. D'après l'Institut de l'économie circulaire, cette création de valeur positive se fonde ainsi sur « *la consommation relocalisée, le soutien à une activité industrielle et agricole sur les territoires et le développement de nouvelles filières dédiées à la réparation, au réemploi et au recyclage* ».

### → POUR EN SAVOIR PLUS

*Note stratégique « Quel potentiel d'emplois pour une économie circulaire ? », publiée en juin 2015 par l'Institut de l'économie circulaire - [www.institut-economie-circulaire.fr/attachment/586199/](http://www.institut-economie-circulaire.fr/attachment/586199/)*

Prometteuse d'un modèle de développement écologique et économiquement viable, l'économie circulaire bénéficie actuellement d'un contexte global et d'opportunités qui lui sont très favorables :

- Quantité conséquente de déchets non valorisés ;
- normes environnementales de plus en plus strictes ;
- évolution du comportement des consommateurs plus sensibles à d'autres types d'économies ;
- etc.



**Pour aller plus loin, voir Ressources p. 40**

---

2. [www.oecd.org/fr/](http://www.oecd.org/fr/)

3. [www.footprintnetwork.org/fr/index.php/GFN/](http://www.footprintnetwork.org/fr/index.php/GFN/)

4. [www.unep.org/resourcepanel/decoupling/files/pdf/decoupling\\_report\\_english.pdf](http://www.unep.org/resourcepanel/decoupling/files/pdf/decoupling_report_english.pdf)

---

# CADRE JURIDIQUE

## DES POLITIQUES PUBLIQUES ENCOURAGEANTES

➤ Que ce soit dans la politique environnementale européenne ou dans la loi française sur la transition énergétique, les politiques publiques intègrent de plus en plus l'économie circulaire.

### Une prise en compte croissante par l'Union européenne

---

Chaque année, près de 2 milliards de tonnes de déchets sont produits dans les États membres. Seuls 42 % de ces déchets sont recyclés, le reste étant mis en décharge ou incinérés, avec d'importants écarts entre États (Source : Commission européenne). Pour faire évoluer cet état de fait, l'Union européenne (UE) mène une politique commune en faveur de la gestion des déchets et de l'efficacité dans l'utilisation des ressources.

#### LA DIRECTIVE-CADRE 2008/98/CE SUR LES DÉCHETS

---

Les grands principes et les lignes directrices de la politique de gestion durable des déchets sont définis par des directives communautaires, comme la directive-cadre « déchets » du 19 novembre 2008. Cette dernière reprend et affirme les orientations majeures de la politique de gestion des déchets : le principe du pollueur-payeur, le principe de proximité (gérer les déchets au plus près du lieu de production) et la responsabilité élargie du producteur. Elle impose également aux États membres l'établissement de programmes de prévention des déchets, pouvant ou non être intégrés dans les plans de gestion des déchets.

→ **POUR EN SAVOIR PLUS**

*Directive-cadre 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 – <http://eur-lex.europa.eu/>*

### L'INITIATIVE PHARE : UNE EUROPE EFFICACE DANS L'UTILISATION DES RESSOURCES

---

L'initiative phare en faveur d'une « Europe efficace dans l'utilisation des ressources » relève de la stratégie Europe 2020. Son ambition ? Favoriser la transition vers une économie sobre en carbone, utilisant rationnellement les ressources, afin de parvenir à une croissance durable. Cette initiative propose un cadre d'action à long terme en appui aux programmes relatifs au changement climatique, à l'énergie, aux transports, à l'industrie, à l'agriculture, à la pêche et au développement régional.

Le Conseil européen a défini 3 objectifs principaux :

- 1 > Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport au niveau de 1990.
- 2 > Passer à 20 % la part d'énergie renouvelable.
- 3 > Augmenter de 20 % l'efficacité énergétique d'ici 2020.

→ **POUR EN SAVOIR PLUS**

*Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources – initiative phare relevant de la stratégie Europe 2020 - <http://ec.europa.eu/>*

### LE PAQUET EUROPÉEN SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

---

Le paquet sur l'économie circulaire rendu public par la Commission européenne le 2 juillet 2014, retiré peu après pour prendre la forme d'un programme plus large présenté en décembre 2015, contient plusieurs propositions législatives. Il s'agissait dès le départ de durcir les six directives « Déchets » avec une révision à la hausse de leurs objectifs.

Le nouveau paquet de mesures cherche à couvrir l'ensemble du cycle économique, depuis la production et la consommation jusqu'à la gestion des déchets et au marché des matières premières secondaires. Les propositions de directives qui constituent ce paquet législatif portent sur les déchets, les déchets d'emballages, la mise en décharge, et les déchets électriques et électroniques (DEEE).

Le plan d'action prévoit également des mesures ciblant des secteurs ou des flux de matières spécifiques, dont les matières plastiques, les déchets alimentaires, les matières premières critiques, la biomasse et les bioproduits ou encore le secteur de la construction et de la démolition.

→ **POUR EN SAVOIR PLUS**

*Paquet économie circulaire : questions-réponses, décembre 2015 - [http://europa.eu/rapid/press-release MEMO-15-6204\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-15-6204_fr.htm)*

---

## En France, une intégration progressive

---

Résultant en grande partie d'une transposition du droit de l'UE, le cadre juridique français a permis de réaliser des progrès très significatifs en matière de recyclage des déchets depuis le milieu des années 1990.

En septembre 2013 l'économie circulaire est mise en lumière à l'occasion de la Conférence environnementale organisée par le Ministère de l'écologie puis dans le cadre des Rencontres parlementaires dédiées.

Le 17 août 2015 l'Assemblée nationale et le Sénat adoptent la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui comporte un titre IV entièrement consacré à l'économie circulaire et aux déchets intitulé : « *Lutter contre le gaspillage et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage* ».

### LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP)

---

Conformément à la directive relative aux déchets, la responsabilité financière de la gestion de certains types de déchets a été transférée au producteur du déchet (fabricant, distributeur). Le producteur doit ainsi prendre en charge, notamment financièrement, la collecte séparée, puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ses produits.

Ce mécanisme poursuit un double objectif :

- 1 >** Décharger les collectivités territoriales de tout ou partie des coûts de gestion des déchets ;
- 2 >** internaliser dans le prix de vente du produit neuf les coûts de gestion de ce produit une fois usagé afin d'inciter les fabricants à s'engager dans une démarche d'écoconception.

Les producteurs peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle ou collective. Dans ce dernier cas, ils adhèrent à un éco-organisme, une société agréée par les pouvoirs publics, auquel ils versent une contribution financière.

Ces éco-organismes peuvent être de deux types :

- « financeurs » : ils versent des soutiens financiers à certains acteurs, notamment les collectivités territoriales qui gèrent ensuite la fin de vie des produits.
- « opérationnels » : ils sélectionnent, pilotent et audient des prestataires de collecte et de traitement des déchets sur les territoires.

Ils travaillent en partenariat avec les structures d'utilité sociale selon un système de conventionnement (plus d'informations sur les sites de l'éco-organisme Valdelia<sup>5</sup>, en charge de la collecte et du recyclage des meubles et d'Ecologic<sup>6</sup>, en charge du traitement des déchets électriques et électroniques).

→ **POUR EN SAVOIR PLUS**

*Les filières de responsabilité élargie du producteur (REP) - [www.developpement-durable.gouv.fr/Le-principe-de-la-responsabilite,12046.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-principe-de-la-responsabilite,12046.html)*

### **LE PROGRAMME NATIONAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS 2014-2020**

.....

Transposition de la directive cadre 2008/98/CE, le programme national de prévention des déchets a été publié au Journal officiel en août 2014. Il fixe les objectifs et mesures en matière de prévention des déchets pour la période 2014-2020.

Il contient 54 actions concrètes réparties en 13 axes stratégiques qui se déclineront localement à travers les plans départementaux de prévention des déchets.

Ce programme s'inscrit dans la volonté du gouvernement de mettre en œuvre une transition vers un modèle d'économie circulaire.

Le réemploi, la réparation, la réutilisation, les biodéchets ou encore la lutte contre le gaspillage alimentaire y sont identifiés comme des axes d'action prioritaires. Toutefois, les démarches plus novatrices de re-fabrication ou d'économie de fonctionnalité (qui comprend les modèles de partage de l'usage d'un bien) en sont absentes.

→ **POUR EN SAVOIR PLUS**

*Programme national de prévention des déchets 2014-2020 - [www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Programme\\_national\\_prevention\\_dechets\\_2014-2020.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Programme_national_prevention_dechets_2014-2020.pdf)*

### **LA LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

.....

Après avoir été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 14 octobre 2014, le projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte a été discuté avec le Sénat puis adopté et promulgué le 17 août 2015.

---

Cette loi comporte un titre IV entièrement consacré à l'économie circulaire et aux déchets intitulé : « *Lutter contre le gaspillage et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage* ».

Elle intègre une définition de l'économie circulaire et inscrit l'objectif de transition vers l'économie circulaire dans le Code de l'Environnement.

Elle fixe également des grands objectifs pour y parvenir, et notamment :

- donner la priorité à la diminution de la quantité de déchets produits en réduisant de 7 % la quantité de déchets ménagers produits entre 2010 et 2020, et en stoppant l'augmentation de déchets d'activités économiques et de BTP entre 2010 et 2020 ;
- réduire de 50 % en 10 ans les quantités de déchets mis en décharge sans valorisation ;
- valoriser 70 % des déchets du BTP en 2020 ;
- recycler 60 % des déchets non dangereux en 2025.

→ **POUR EN SAVOIR PLUS**

*Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte - [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)*



**Pour aller plus loin, voir Ressources p. 41**

---

5. [www.valdelia.org/economie-sociale-et-solidaire](http://www.valdelia.org/economie-sociale-et-solidaire)

6. [www.ecologic-france.com](http://www.ecologic-france.com)

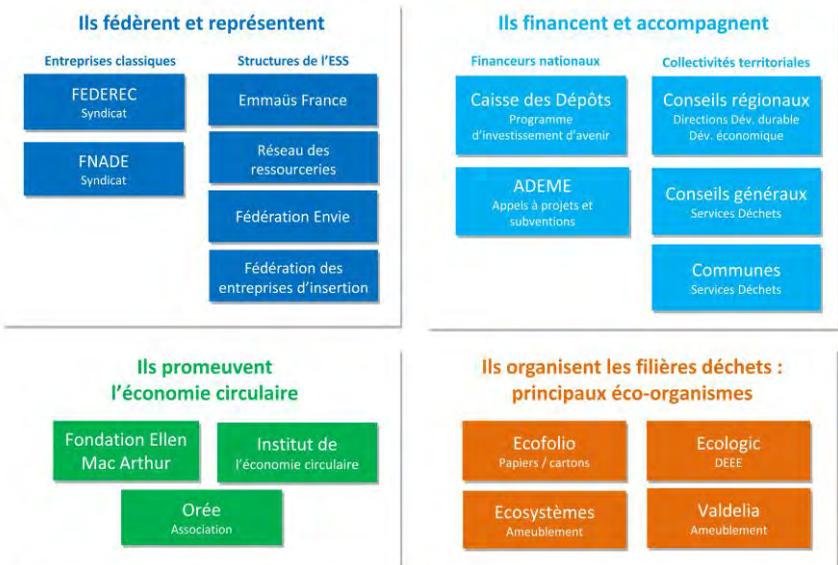
# ÉCOSYSTÈME

## TOUR D'HORIZON DES ACTEURS IMPLIQUÉS

- Des acteurs publics et privés soutiennent le développement de l'économie circulaire selon des modes d'intervention complémentaires : promotion, représentation, structuration, mise en réseau, financement, accompagnement.

### Qui fait quoi ?

#### Ecosystème des acteurs de l'économie circulaire



---

## Zoom sur l'Institut de l'économie circulaire

---

Créé en février 2013, l'Institut de l'économie circulaire rassemble notamment des acteurs privés (La Poste, Gaz réseau distribution France, EDF, etc.), des éco-organismes, des fédérations professionnelles (Federec, Fnade, etc.), des collectivités territoriales (Rhône-Alpes, Haute-Normandie, Île-de-France, etc.) et des représentants de l'Économie sociale et solidaire (ESS) (Réseau des ressourceries, l'Heureux Cyclage, la Fédération des entreprises d'insertion).

Il poursuit plusieurs objectifs :

- fédérer tous les acteurs et experts concernés et favoriser le partage d'expériences entre eux ;
- faire connaître l'économie circulaire au plus grand nombre ;
- faire évoluer la législation et la réglementation pour dynamiser l'économie circulaire.

Ayant bénéficié d'une reconnaissance rapide à l'échelle nationale, l'Institut de l'économie circulaire a notamment co-organisé les premières Assises nationales de l'économie circulaire avec l'ADEME en juin 2014.

## Des financements dédiés, une ouverture pour l'ESS

---

L'Ademe lance régulièrement des appels à projets ou des appels à manifestations d'intérêt (AMI) en faveur de l'économie circulaire, notamment dans le cadre du Programme national d'investissements d'avenir (PIA). Il s'agit principalement de financer des innovations technologiques et des solutions industrielles innovantes visant à augmenter la réutilisation, le recyclage et la valorisation, y compris énergétique, de déchets.

Dans les territoires, les délégations régionales de l'Ademe financent, le plus souvent en association avec l'État et les Régions, et accompagnent les acteurs de l'économie classique et de l'ESS, dans leurs investissements et leur prise de décision. Les collectivités territoriales proposent des financements spécifiques, en particulier à travers des appels à projets dédiés. Bien entendu, les dispositifs régionaux de droit commun ou dédiés aux acteurs de l'ESS peuvent également être mobilisés pour financer des projets d'économie circulaire.

# FOCUS ESS

## QUAND L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EST SOCIALE ET SOLIDAIRE

➤ Si de nombreuses structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) sont engagées dans l'économie circulaire depuis les années 60, tout l'enjeu réside aujourd'hui dans leur capacité à s'adapter et à innover face à la concurrence grandissante.

### ESS & économie circulaire, une histoire ancienne

Dès les années 60, des associations et coopératives, en particulier des structures d'insertion, se sont engagées en faveur du réemploi, de la réutilisation et du recyclage de biens en fin de vie (objets, meubles, appareils électriques et électroniques). Inventives, beaucoup de ces structures de l'ESS ont diversifié leurs activités pour répondre aux besoins locaux émergents. Se distinguant des entreprises classiques, ces structures mettent leurs projets d'économie circulaire au service d'une finalité sociale (en particulier la lutte contre l'exclusion et l'accès aux biens de première nécessité).

Les structures d'utilité sociale se situent principalement en amont de la filière de gestion des déchets, à travers le réemploi et la réutilisation. D'après le « Panorama de la deuxième vie des produits »<sup>7</sup> réalisé par l'Ademe, on en comptait 1917 en 2012. Des entreprises sociales sont par ailleurs positionnées sur l'économie de fonctionnalité, à savoir le développement de solutions de partage des biens, l'une des composantes de l'économie circulaire.

---

Ces structures sont le plus souvent membres d'un réseau qui les fédère et les accompagne. On compte notamment :

- Le Mouvement Emmaüs<sup>8</sup> ;
- la Fédération Envie<sup>9</sup> ;
- le réseau des Ressourceries<sup>10</sup> ;
- la Fédération des entreprises d'insertion<sup>11</sup> ;
- l'Union des entreprises adaptées (UNEA)<sup>12</sup>.

**78 % DES STRUCTURES DE L'ESS ENGAGÉES DANS LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION SONT AINSI AFFILIÉES À UN RÉSEAU.**

Cette structuration permet une représentation nationale segmentée par type d'acteurs (entreprises d'insertion, ressourceries, etc.). Toutefois, à ce jour, aucun réseau ne fédère l'ensemble des structures d'utilité sociale autour des enjeux de l'économie circulaire.

## Des projets qui associent finalités environnementale et sociale

S'il est indispensable de transformer la société pour répondre aux enjeux écologiques, il ne faut pas pour autant en oublier l'humain.

Les structures de l'ESS engagées dans l'économie circulaire y contribuent, principalement en poursuivant deux objectifs (qui peuvent se retrouver dans le même projet) :

- Insertion de personnes éloignées de l'emploi ;
- accès à des produits à prix réduits.

### INSERTION DE PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI

De nombreuses structures d'utilité sociale engagées dans l'économie circulaire portent des dispositifs d'Insertion par l'activité économique (IAE).

Les activités de réutilisation et du réemploi peuvent effectivement servir d'activités support pour favoriser le retour à l'emploi de personnes souffrant de difficultés sociales et/ou professionnelles. À elle seule, la fédération Envie représente 1050 postes en insertion (équivalents temps plein) et 1450 personnes accueillies sur l'année.

En dehors des dispositifs encadrés de l'IAE, des structures font le choix de créer des postes pérennes pour insérer durablement des personnes en détresse (découvrir à ce sujet Tri Rhône-Alpes<sup>13</sup>).

### **ACCÈS A DES PRODUITS À PRIX RÉDUITS**

---

Actrices du réemploi, les boutiques Emmaüs, les ressourceries et recycleries mettent en vente des meubles, objets et vêtements à bas prix. Les personnes à faible revenu peuvent ainsi s'équiper et se vêtir à moindre coût.

À titre d'exemple, la ressourcerie de Cenon<sup>14</sup> pratique une fourchette de prix comprise entre 50 centimes et 30 euros pour du mobilier. Les Ateliers du Bocage<sup>15</sup> (réseau Emmaüs) quant à eux, proposent des téléphones portables à un prix 30% inférieur à celui du marché.

Au-delà du champ du réemploi, les entreprises sociales facilitent l'accès aux biens en proposant des solutions de location à bas coût. C'est le cas par exemple de la Machine du Voisin<sup>16</sup> qui facilite le partage de machines à laver entre voisins et de Cité lib<sup>17</sup> qui loue des véhicules pour une durée déterminée aux habitants de Grenoble.

## **Des stratégies de développement spécifiques**

---

Les structures d'utilité sociale, fortes de leur capacité d'expérimentation et de leur ancrage local, élaborent des stratégies de développement qui leur sont spécifiques.

Pour assurer leur pérennité face à la concurrence des opérateurs privés et à la baisse des aides publiques, elles doivent sans cesse s'adapter et innover. Au plus près des enjeux locaux, leur force réside dans leur capacité à répondre aux besoins des acteurs du territoire et à saisir les opportunités émergentes.

---

Ces atouts leur permettent de se développer selon des stratégies spécifiques :

- **Expérimentation de démarches innovantes** pour répondre à des besoins sociaux mal ou non satisfaits. Projets souvent issus d'initiatives citoyennes, encore peu développées par les entreprises classiques (développement d'une solution d'autopartage par Cité lib dès 1999).
- **Exploration de niches de marché** qui ne sont pas investies par des opérateurs privés. Il peut s'agir de la valorisation de déchets qui sont peu ou pas pris en compte par les opérateurs classiques, le plus souvent en raison d'une quantité ou d'une qualité jugée insuffisante pour générer un taux de rentabilité estimé satisfaisant (transformation des rebuts de carton par GROUPE ID'EES).
- **Apport de savoir-faire technique** (en matière de collecte, de tri, etc.) dans des projets portés par des entreprises classiques, des clusters et/ou pôles de compétitivité (participation de Tri-Vallées à la mise en place d'une plateforme de logistique urbaine et à la création d'une unité de méthanisation).
- **Coopération inter-acteurs locaux**, qui constitue un préalable à l'émergence de synergies éco-industrielles territoriales. Ainsi, de nombreux Pôles territoriaux de coopération économique intègrent une activité liée à la gestion locale des déchets (ressourcerie, etc.).

---

<sup>7</sup> [www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/72954\\_panorama\\_occasion\\_reemploi.pdf](http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/72954_panorama_occasion_reemploi.pdf)

<sup>8</sup> [emmaus-france.org](http://emmaus-france.org)

<sup>9</sup> [www.envie.org](http://www.envie.org)

<sup>10</sup> [www.ressourcerie.fr](http://www.ressourcerie.fr)

<sup>11</sup> [www.lesentreprisesdinsertion.org](http://www.lesentreprisesdinsertion.org)

<sup>12</sup> [www.unea.fr](http://www.unea.fr)

<sup>13</sup> [www.trira.com](http://www.trira.com)

<sup>14</sup> [www.regie-quartier-cenon.fr](http://www.regie-quartier-cenon.fr)

<sup>15</sup> <http://ateliers-du-bocage.fr>

<sup>16</sup> [www.lamachineduvoisin.fr](http://www.lamachineduvoisin.fr)

<sup>17</sup> [citelib.com](http://citelib.com)

# INITIATIVES ESS

## DES PROJETS À FORT IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

► Juratri, Le Relais, Envie Anjou, Groupe ID'EES, Ecocup, etc. De nombreuses structures d'utilité sociale développent des projets d'économie circulaire socialement innovants, en voici quelques exemples.

### Concevoir durablement

---

#### **APIJ'BAT (93)**

.....

Disposant d'un savoir-faire reconnu dans le domaine de la construction de structures en ossature bois, Apij'bat s'est spécialisée dans l'écoconstruction. Au-delà de la recherche de matériaux écologiques, l'entreprise d'insertion favorise les savoir-faire et le développement de l'artisanat à travers la sélection de ses fournisseurs. [www.apijbat.com](http://www.apijbat.com)

#### **API'UP (40)**

.....

Située à Cap breton dans les Landes, l'association API'UP écoconçoit des meubles et des objets modernes et de qualité à partir de matériaux délaissés. Les impacts environnementaux de chaque gamme produite sont évalués dès la phase de conception. L'équipe compte 4 postes permanents, dont une responsable économie circulaire, et 13 salariés en insertion. <http://apiup40.wixsite.com/>

#### **ECOCUP (66)**

.....

Ecocup, agréée entreprise d'insertion depuis 2010, propose des gobelets réutilisables à tous les organisateurs de manifestations. L'entreprise établie à Céret dans les

---

Pyrénées-Orientales, intervient désormais sur plus de 300 manifestations en France et à l'étranger. [www.ecocup.fr](http://www.ecocup.fr)

## Consommer autrement

---

### CITÉ LIB (38)

.....

Plutôt que d'acheter une voiture, Cité lib propose d'en louer selon ses besoins à travers le système de l'autopartage. Moins cher et plus écologique, ce service est géré par une Société coopérative d'intérêt collectif (Scic). Usagers, élus, entreprises participent ainsi au projet. [www.citelib.com](http://www.citelib.com)

→ **POUR EN SAVOIR PLUS**

*Étude de cas Cité Lib réalisée par l'Avisé en partenariat avec Régions de France.-  
[www.avise.org/ressources/etudes-de-cas-mobilite-durable](http://www.avise.org/ressources/etudes-de-cas-mobilite-durable)*

### LA MACHINE DU VOISIN (59)

.....

Le site web de la Machine du Voisin met gratuitement en relation les personnes cherchant à faire leur lessive et celles souhaitant partager leur machine à laver. Ce système se veut économique (les propriétaires définissent eux-mêmes le prix d'utilisation) écologique (réduction du nombre de machines à laver en circulation) et convivial (l'occasion de rencontrer ses voisins). [www.lamachineduvoisin.fr](http://www.lamachineduvoisin.fr)

## Redonner vie aux biens

---

### LA BECANE À JULES (21)

.....

L'association la Bécane à Jules a pour but la promotion du vélo en ville. Depuis 2008, elle a récupéré plus de 3 000 vélos dans l'agglomération dijonnaise et en a remis 2000 en état de marche. Ces derniers sont mis en vente dans les magasins de sport au prix d'un vélo d'entrée de gamme. L'Institut de l'économie circulaire a récompensé la Bécane à Jules pour Re Fab-Dijon, marque de vélos uniques manufacturés à partir de pièces issues du réemploi. L'objectif est de lancer une production locale afin de réinventer une industrie cycle à Dijon. [www.labecaneajules.fr](http://www.labecaneajules.fr)

### **LA VARAPPE (13)**

.....

Le Groupe La Varappe a réalisé un habitat d'urgence, concept innovant s'inscrivant dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique. « Habitat pour tous face à l'urgence » se présente comme une solution de logement accessible, économique pour ménages modestes, réalisés à partir de containers en fin de vie. Trois mois de travail ont été nécessaires à dix employés en insertion pour construire ces prototypes, de logements entièrement recyclables, réalisés dans d'anciens containers maritimes en fin de vie. [www.groupelavarappe.fr](http://www.groupelavarappe.fr)

### **ENVIE ANJOU (49)**

.....

Spécialisée dans la rénovation des appareils électroménagers, l'entreprise d'insertion Envie Anjou a lancé en 2014 une nouvelle activité, complémentaire à son champ de compétence : la récupération d'aides techniques (fauteuils roulants, lits médicalisés, lèves-personnes, accessoires, etc.) pour les rénover et les revendre à des personnes à faibles ressources. [www.envieanjou.com](http://www.envieanjou.com)

### **JURATRI (39)**

.....

Agréée entreprise d'insertion, Juratri s'est positionnée dès 1993 sur la gestion des déchets recyclables et des matières premières et sur la collecte et le démantèlement des déchets électriques et électroniques (DEEE). Cette Scop compte aujourd'hui 135 salariés dont 60 en insertion. Depuis 2013, Juratri porte le développement du Pôle territorial de coopération économique (PTCE) Clu'Ster Jura. [www.juratri.fr](http://www.juratri.fr)

## **Redonner vie à la matière**

### **LE RELAIS (62)**

.....

Les vêtements, les chaussures et le textile récupérés dans les bornes du Relais en bon état sont vendus en boutique à bas prix. Pour le reste, le Relais les recycle et les transforme en matière isolante pour le bâtiment (gamme d'isolation Métisse®). Ce travail est réalisé par des personnes en situation d'exclusion. [www.isolantmetisse.com](http://www.isolantmetisse.com)

---

## GRUPE ID'EES (21)

.....

Filiales de Groupe ID'EES, ID'EES SERVICES et IDEM donnent une seconde vie aux cartons d'emballage non conformes. ID'EES SERVICES les transforme en produits de conditionnement. De manière complémentaire, Groupe ID'EES conduit un projet visant à commercialiser un nouvel isolant écologique, une ouate de cellulose produite à partir des cartons de qualité insuffisante pour être transformés. Ce projet innovant est porté par IDEM. [www.groupeidees.fr/idem](http://www.groupeidees.fr/idem)

## LE RELAIS STIERKOPF ET LA MAIN VERTE (67)

.....

En partenariat avec des chercheurs, ces deux structures ont conçu une bûchette paille de maïs fabriquée à partir de déchets végétaux issus de la production de maïs alsacien. La paille récupérée est transformée localement par des travailleurs en situation de handicap dans l'un des ateliers du Stierkopf Environnement. Lauréat de l'appel à projets Innovation Sociale 2013 de la Région Alsace, ce projet bénéficie également d'un soutien de Bpifrance. [www.domaine-stierkopf.eu](http://www.domaine-stierkopf.eu) - [www.molsheim.fr/sante-social/association-main-verte.htm](http://www.molsheim.fr/sante-social/association-main-verte.htm)

→ **POUR EN SAVOIR PLUS**

*Initiatives portées par des jeunes présentées dans les articles du webzine Say Yes - [www.say-yess.com](http://www.say-yess.com)*



**Pour aller plus loin, voir Ressources p. 41**

# ENTREPRENDRE AUTREMENT

## RÉEMPLOI : COMMENT CRÉER SON PROJET ?

➤ L'économie circulaire englobe de nombreux secteurs d'activités qui, pour la plupart, représentent un fort potentiel pour la création d'entreprises sociales. La filière du réemploi reste l'une des plus prometteuses. Voici quelques informations et conseils pour lancer son projet.

### Les activités du réemploi

---

L'activité du réemploi regroupe « *les opérations par lesquelles les matières et produits - qui ne sont pas des déchets - sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus* » (article L. 541-1-1 du Code de l'environnement).



**DONNER UNE DEUXIÈME VIE AUX MATIÈRES ET AUX PRODUITS QUE NOUS N'UTILISONS PLUS EST L'INTENTION PORTÉE PAR LES ACTEURS DU RÉEMPLOI.**



La plupart des acteurs du réemploi réalise, de manière complémentaire, une activité de réutilisation, terme qui désigne « *toute opération par laquelle des substances, matières et produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau* ».

La frontière entre les activités de réemploi et de réutilisation étant fine, nous parlerons ici du traitement des produits en fin de vie pour aborder les différentes activités de la filière.

---

## Une filière propice aux projets d'utilité sociale

Depuis plus de 50 ans les structures d'utilité sociale ont développé des activités dans la filière du réemploi, proposant ainsi des réponses adaptées à des besoins sociaux et environnementaux sur les territoires.

### DES PROJETS D'INSERTION

---

Les activités du réemploi se sont développées, historiquement, par des structures souhaitant proposer des parcours professionnels d'insertion à des personnes éloignées de l'emploi. En effet, elles reposent sur des capacités techniques humaines et sont difficilement compatibles avec des installations automatiques. Ces raisons favorisent le recrutement de personnes éloignées de l'emploi, en situation d'insertion sociale et professionnelle, sans qualification ou sans expérience, ainsi que leur progression à travers l'apprentissage.

**16 000 ETP GÉNÉRÉS PAR LE REEMPLOI SOLIDAIRE, DONT UNE MAJORITE EN INSERTION, SOIT 30% DE PLUS QU'ENTRE 2009 ET 2011**

Panorama de la deuxième vie des produits en France, Ademe, 2014

### DES PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

---

La filière du réemploi est aujourd'hui considérée comme une filière écologique à part entière. Elle permet, en effet, de prévenir la production des déchets par le prolongement de la durée de vie des biens et des produits et répond ainsi à une problématique d'intérêt général qui intéresse les pouvoirs publics.

**450 000 TONNES DE BIENS ONT ÉTÉ COLLECTÉES DANS LES STRUCTURES DE L'ESS EN 2013, 190 000 TONNES ONT ENSUITE ÉTÉ REEMPLOYÉES ET RÉUTILISÉES**

Panorama de la deuxième vie des produits en France, Ademe, 2014

### DES PROJETS À POTENTIEL ÉCONOMIQUE

---

La filière du réemploi a vu son chiffre d'affaires grandir continuellement ces dernières années. En effet, la prévention des déchets devenant une priorité pour les pouvoirs publics, ceux-ci soutiennent de plus en plus les projets de réemploi solidaire.

## 300 M€ PAR AN EST LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'ESS AU TITRE DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉUTILISATION EN 2013

Panorama de la deuxième vie des produits en France, Ademe, 2014

### Concevoir son projet de réemploi en 4 étapes

---

S'appuyant sur l'analyse de nombreux retours d'expérience, voici quelques conseils pour vous aider dans la préparation de votre projet de création d'activité de réemploi. Chaque étape est détaillée dans une fiche pratique à télécharger sur [www.avise.org](http://www.avise.org)<sup>18</sup>.

#### 1 > Se rapprocher des acteurs clés

Les échanges avec les acteurs clés, couplés au travail de réflexion, permettront de définir ou préciser le socle du projet. C'est-à-dire, la vision, la mission et les valeurs de celui-ci.

#### 2 > Quantifier et qualifier le besoin

Évaluer la pertinence et le potentiel social et économique d'une activité de réemploi solidaire, est une étape indispensable pour valider le besoin social et construire la solution.

#### 3 > Définir les activités clés

Les différentes activités et procédés qui permettent de donner une deuxième vie aux produits peuvent être articulés de manière tout à fait différente selon le type de projet d'entreprises sociale que l'on envisage de créer.

#### 4 > Construire le modèle économique

Il peut être intéressant de s'inspirer des modèles économiques d'entreprises sociales qui fonctionnent. Présentation de trois *business models* simplifiés dans le réemploi.



**Pour aller plus loin, voir Ressources p. 41**

---

<sup>18</sup> [www.avise.org/ressources/creer-son-projet-dans-la-filiere-du-reemploi](http://www.avise.org/ressources/creer-son-projet-dans-la-filiere-du-reemploi)

---

# CHIFFRES CLÉS

## EN FRANCE : UNE DYNAMIQUE EST EN MARCHÉ

► Combien de tonnes de matières premières utilisées par an ?  
Quelle part des déchets est recyclée ? Que représente l'ESS dans le réemploi ? L'économie circulaire en 10 chiffres clés.

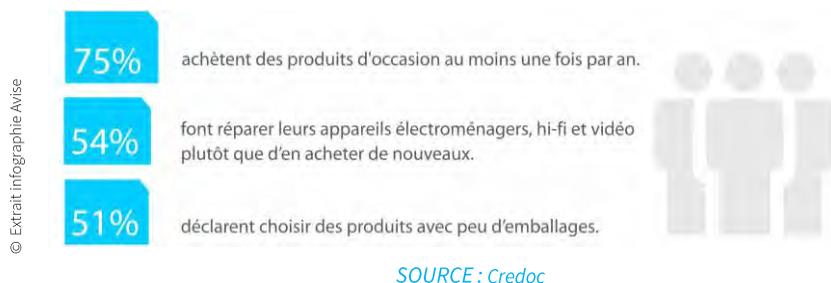
### Matières premières et déchets

---



### Modes de consommation des français

---



## Économie sociale et solidaire et réemploi

---

© Extrait infographie Awise



26%

des produits réemployés  
sont remis en état par les  
structures d'utilité sociale.

300 M€

de chiffre d'affaires pour l'ESS  
au titre du réemploi.



1917

structures d'utilité sociale  
opèrent dans le réemploi  
et la réutilisation.

14 000

équivalents temps plein (ETP)  
dans l'ESS au titre du réemploi.



SOURCE : Panorama Ademe, chiffres 2012

---

# COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DES COMPÉTENCES PARTAGÉES

- Si la région est chef de file du développement économique, de l'aménagement du territoire et du développement durable, la gestion des déchets relève de la compétence des départements et des communes.

## Municipalités et intercommunalités

---

La compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés est confiée aux communes, qui peuvent la transférer à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou à un syndicat mixte. Selon le ministère chargé de l'Écologie, 95 % de la population française vit dans une commune ayant transféré tout ou partie de sa compétence déchets (traitement et éventuellement collecte) à une structure intercommunale et 86 % de la population appartient à un EPCI ayant une compétence collecte (ordures ménagères résiduelles et collecte séparée).

## Conseil départemental

---

Depuis la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, chaque département est compétent pour élaborer et suivre le Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux. Le Conseil départemental anime la concertation entre les acteurs pour les amener à mettre en place et suivre des actions pour atteindre les objectifs fixés dans le plan. Il les accompagne également de manière opérationnelle dans la réalisation de leurs projets sur le territoire. D'une part, il assure la gestion du Fonds départemental de maîtrise des déchets (FDMD), financé à parité avec l'Ademe. D'autre part, il accompagne, en complément de ce fonds, les collectivités dans la réalisation de leurs équipements de traitement.

## Conseil régional

---

Les régions interviennent principalement en faveur de l'économie circulaire à travers leurs compétences d'attribution :

- **Développement économique** : aides au démarrage d'activité, aides aux postes ;
- **aménagement du territoire et développement durable** : cofinancement d'investissements avec l'Ademe ;
- **formation professionnelle** : fonds dédiés, montage de formations spécifiques.

Les Conseils régionaux peuvent par ailleurs encourager les efforts des entreprises en matière d'économie circulaire à travers la commande publique. Ainsi, en Région Nord-Pas de Calais, « *la commande publique est un starter fondamental. Tous les appels d'offres sont épluchés pour introduire l'économie circulaire* », explique Jean-François Caron, Conseiller régional et Président de la commission transformation écologique et sociale de la région.

---

# EN RÉGION

## IMPULSION ET SOUTIEN D'INITIATIVES PAR LES CONSEILS RÉGIONAUX

- Les Conseils régionaux initient des stratégies d'action pour renforcer le développement de l'économie circulaire. Zoom sur des actions et dispositifs en région qui associent des structures de l'ESS.

### Formaliser la volonté politique

---

Nombreux sont les Conseils régionaux qui ont intégré le concept d'économie circulaire dans un ou plusieurs de leurs documents stratégiques : schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), schéma régional de développement durable, feuille de route du service ESS, etc. Pour aller plus loin, certains d'entre eux se sont engagés dans l'élaboration d'une stratégie régionale spécifique.

#### **NORD-PAS DE CALAIS : LA 3<sup>ÈME</sup> REVOLUTION INDUSTRIELLE**

---

Le Conseil régional Nord-Pas de Calais et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de région Nord de France ont confié à l'économiste américain Jeremy Rifkin l'élaboration d'une feuille de route engageant la région vers la transition énergétique. L'objectif est de faire de l'économie régionale l'une des plus efficaces en matière d'utilisation des ressources et ainsi de faire se croiser en 2050, la courbe de la consommation d'énergie et celle de la production d'énergies renouvelables. Cette transition doit permettre de créer 150 000 emplois nets de manière directe par les investissements et indirecte par l'augmentation de la productivité.

Cofinancés à hauteur de 360 000 € par la Région et la CCI, les 11 mois de travaux collectifs ont abouti à la réalisation d'un diagnostic présenté à l'occasion du World forum de Lille le 25 octobre 2013. Ce Master plan s'articule autour de 5 piliers :

- Passer aux énergies renouvelables ;
- développer les bâtiments producteurs d'énergie ;
- se doter de capacités de stockage de l'énergie ;
- déployer l'internet de l'énergie ;
- réinventer la mobilité des personnes et des biens.

Dans ce cadre, les principes de l'économie circulaire et de l'économie de fonctionnalité sont considérés comme des leviers à appliquer à l'ensemble des domaines d'action.

Si cette politique volontariste est ambitieuse et inédite, il est à noter que le secteur de l'économie sociale et solidaire apparaît peu dans le master plan. Une référence est toutefois faite au statut coopératif, susceptible d'être le « modèle économique qui accompagne l'usine du futur » que ce soit dans les domaines de l'énergie, du logement ou de l'alimentation.

→ **POUR EN SAVOIR PLUS**

*Vidéo la 3<sup>ème</sup> révolution industrielle en Nord-Pas-de-Calais -  
[www.youtube.com/watch?v=j7EoNrE3920#t=212](http://www.youtube.com/watch?v=j7EoNrE3920#t=212)*

### **AQUITAINE : PLAN RÉGIONAL D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

.....

A l'initiative de son Président Alain Rousset, la Région Aquitaine a réalisé un plan régional d'économie circulaire en s'appuyant sur un partenariat avec la Fondation Ellen Mc Arthur. La Fondation travaille actuellement à l'identification du potentiel aquitain en termes de ressources locales et participe à la sensibilisation des acteurs économiques.

**« JE SOUHAITE QUE LE PLAN QUE J'AI LANCÉ EN AQUITAINE PUISSE SERVIR DE BASE A DE NOUVELLES STRATÉGIES RÉGIONALES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE QUI DEVRONT À TERME ÊTRE PARTIE INTÉGRANTE DES SCHÉMAS RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. L'APPROCHE CIRCULAIRE DE L'ÉCONOMIE PERMET DE DONNER DE FORMIDABLES AVANTAGES COMPÉTITIFS AUX ENTREPRISES EN BAISSANT CONSIDÉRABLEMENT LES COÛTS DE PRODUCTION »**

Alain Rousset, Président du Conseil régional d'Aquitaine et de Régions de France.

---

## BRETAGNE : INSCRIPTION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LE SRDEII

---

Dans son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)<sup>19</sup> parue en décembre 2013, la Région Bretagne affirme le souhait d'accompagner les démarches territoriales expérimentales multi acteurs sur le thème de l'économie circulaire.

L'objectif ? Accroître l'ancrage territorial de l'économie. Dans ce document cadre, l'économie circulaire est considérée comme un nouveau modèle économique porteur d'innovation sociale. Cet engagement politique s'est concrétisé à travers le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt « économie circulaire ».

## Assurer la mobilisation interne et la concertation externe

---

La sensibilisation des élus et des agents des conseils régionaux est une étape essentielle pour convaincre de l'intérêt de l'économie circulaire, de ses plus-values environnementales, sociales et économiques et de son impact positif sur le territoire. À l'externe, les Régions peuvent se lancer dans l'animation d'une dynamique régionale pour fédérer les acteurs - très variés - de l'économie circulaire.

## HAUTE-NORMANDIE ET CENTRE : DES ÉVÉNEMENTS FÉDÉRATEURS

---

La Région Centre a organisé le 15 octobre 2013 une conférence-débat sur l'économie circulaire donnant la parole à la fois à des acteurs de l'ESS et de l'économie circulaire : François-Michel Lambert, député des Bouches-du-Rhône, Jean-François Caron, conseiller régional en Nord-Pas de Calais, Marie-Madeleine Mialot, vice-présidente du Conseil régional déléguée à l'ESS, etc. Pour François Bonneau, président de la Région Centre, « *l'économie circulaire est un concept qui peut fédérer les acteurs* ».

En septembre 2014, la Région Haute-Normandie a organisé ses premières Assises régionales de l'économie circulaire.

L'objectif ? Mesurer les enjeux d'une transition vers ce nouveau modèle économique et partager le diagnostic établi en vue de l'élaboration d'une Stratégie régionale d'économie circulaire. L'ADRESS, agence régionale de l'ESS, a été fortement associée à la réalisation du diagnostic.

### **AQUITAINE : MOBILISATION DES ACTEURS DE L'ESS ENGAGÉS DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

---

Dans le cadre de son action en faveur du développement économique des entreprises de l'ESS et de l'insertion par l'activité économique (IAE), la Région Aquitaine porte un chantier d'animation des structures d'utilité sociale investies dans le champ du réemploi et du recyclage.

À travers cette initiative, le Conseil régional poursuit trois objectifs :

- Favoriser l'interconnaissance entre acteurs ;
- étudier leur modèle économique ;
- encourager le développement de projets mutualisés.

Organisée sous l'impulsion des élus ESS/IAE, une première journée d'échanges sur les recycleries-ressourceries a réuni le 11 juin 2014 la Direccte, les collectivités territoriales, le GARIE, les éco-organismes Valdelia et Eco-mobilier, le réseau des ressourceries, la délégation régionale de l'Ademe et les porteurs de projets.

### **LORRAINE : FORMATION INTERNE A L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

---

En septembre 2014, le Conseil régional de Lorraine a organisé une formation à l'économie circulaire pour améliorer la compréhension de la dynamique et l'adhésion des services à ce concept.

Introduite par Daniel Béguin, vice-président du Conseil régional en charge d'Ecologie, la journée de formation a été animée par l'Institut de l'économie circulaire. Grâce au soutien de la Direction générale des services, l'évènement a permis de sensibiliser et de former une quarantaine d'agents : des membres des pôles Économie sociale et solidaire, Écologie, Innovation, Entreprises, Appui aux territoires et Fonds européens.

## **Financer des projets d'économie circulaire**

---

Aides régionales en appui à l'émergence, au développement, à la consolidation des projets ou à la structuration des acteurs, etc. Des dispositifs régionaux, de droit commun ou spécifiques aux structures d'utilité sociale, favorisent les projets d'économie circulaire.

---

## CENTRE : APPEL À PROJETS « ÉCONOMIE CIRCULAIRE »

---

La Région Centre et l'Ademe ont lancé un appel à projets « Économie circulaire » en juin 2014. L'objectif ? Accélérer l'identification et le montage de projets en lien avec l'économie circulaire et développer des synergies organisationnelles entre différents acteurs régionaux. L'appel à projets régional s'organise en deux volets :

- **Volet 1 :** Écologie industrielle et/ou territoriale visant à encourager une dynamique collective et pérenne sur un territoire permettant d'optimiser les flux de matières, de déchets et d'énergie, etc.
- **Volet 2 :** Développement du réemploi, de la réparation, de la réutilisation, du recyclage et de la valorisation des déchets ou des produits en fin de vie.

Faisant spécifiquement référence aux structures de l'Économie sociale et solidaire (ESS), cet appel à projets est lancé en parallèle d'un appel à projets « Innovation » afin de couvrir l'ensemble des points d'entrée possibles.

## LIMOUSIN : CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DES RESSOURCERIES

---

Le Conseil régional du Limousin accompagne l'essai de ressourceries depuis 2006 à travers différents volets d'intervention :

- Contribution aux projets des entreprises du réemploi et du recyclage représentant environ 300 000 euros depuis 2006 pour une quinzaine de bénéficiaires (aides ponctuelles) dont 10 ressourceries.
- Soutien au réseau des Ressourceries au niveau régional pour les actions d'aide à l'essai, de partage d'expériences, de coopérations, etc.
- Soutien au réseau REPAS<sup>20</sup> qui promeut le « compagnonnage alternatif et solidaire ». Les ressourceries de la région participent à l'accueil et à la formation de jeunes aux pratiques coopératives en étant acteurs de ce réseau.

Menée au titre de sa politique ESS et développement économique, cette démarche du Conseil régional est abordée de manière transversale avec le service de la cohésion territoriale et celui de l'environnement (sur la dimension « Éducation au développement durable » qui est l'un des quatre volets d'action des Ressourceries). Ce service intervient au niveau du Parc naturel régional (PNR) des Millevalches, notamment dans la rédaction de l'actuelle charte du PNR qui intègre l'économie circulaire et l'ESS à part entière.

En Limousin, un quart de la population bénéficie de la présence d'une ressourcerie soit une structure pour 70 000 habitants. Les ressourceries génèrent 1 million d'euros du chiffre d'affaires et plus de 35 emplois dans cette Région.

## Accompagner l'expérimentation territoriale

---

Par la mutualisation et la coopération, les structures d'utilité sociale développent une capacité à innover pour répondre aux besoins sociaux et aux enjeux environnementaux du territoire. Les Régions peuvent s'impliquer à leurs côtés, en accompagnant par exemple les démarches d'expérimentation d'écologie industrielle territoriale (EIT) ou la structuration des Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) engagés dans l'économie circulaire, sociale et solidaire.

### **RHÔNE-ALPES : APPUI À DEUX DÉMARCHES D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE**

---

La Région Rhône-Alpes, en association avec l'ADEME, a lancé en 2013 un appel à projets EIT afin d'accompagner des territoires motivés et déjà engagés dans des démarches environnementales. Deux lauréats : l'Association des industriels de la Région de Meyzieu, Jonage, Pusignan (AIRM<sup>21</sup>) et le programme EIT Biovallée<sup>22</sup>.

Lancé au printemps 2014, le programme de la Biovallée a pour but de mettre en place des coopérations entre les acteurs économiques (entreprises, agriculteurs, collectivités, associations...) dont les activités génèrent des flux utiles les uns aux autres. Depuis avril 2014, un premier état des lieux a été réalisé s'appuyant sur les retours de 40 organisations. Biovallée compte un grand nombre de structures de l'économie sociale et solidaire dont de nombreuses associations et coopératives (le secteur de l'ESS représente 20% des emplois de la Vallée).

### **LORRAINE : SOUTIEN À UNE DÉMARCHE D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE PORTÉE PAR UN PTCE**

---

Le Conseil régional de Lorraine contribue au développement du Pôle territorial de coopération économique (PTCE) « Florange e2i », implanté sur le territoire du Val de Fensch, en Moselle. Piloté par l'entreprise d'insertion Valo<sup>123</sup>, ce pôle met en réseau différents types d'acteurs afin de proposer des prestations de mutualisation et de valorisation des matières entrantes et sortantes.

---

La Région cofinance le PTCE à hauteur de 25 000 € pour l'année 2014 (budget du service ESS, pôle entreprises) et s'implique dans les différents comités de pilotage techniques et politiques. Inscrite dans le cadre du Pacte Lorraine 2014-2016, cette aide fait l'objet d'un suivi spécifique collégial associant État - Région - Conseil général de Moselle et des grandes agglomérations.

## **BRETAGNE : IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT DE 4 PROJETS PILOTES**

---

Après une première phase de sensibilisation des acteurs bretons à l'économie circulaire et au concept du "cradle to cradle", la Région a lancé, en novembre 2014, un Appel à manifestation d'intérêt (AMI).

L'objectif ? Identifier quatre projets pilotes qui seront accompagnés par la Région en 2015. Afin d'accompagner l'avancement de ces projets, la Région sera accompagnée d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Parmi les candidats éligibles, les collectivités, les groupements d'entreprises et les associations ou fédérations d'associations.

### → **POUR EN SAVOIR PLUS**

*Guide méthodologique du développement des stratégies régionales d'économie circulaire en France, réalisé par Auxilia pour l'ADEME et Régions de France - <http://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/guide-strategie-eco-circulaire-final.pdf>*

---

<sup>19</sup> [www.bretagne.bzh/upload/docs/application/pdf/2013-12/srdeii\\_final.pdf](http://www.bretagne.bzh/upload/docs/application/pdf/2013-12/srdeii_final.pdf)

<sup>20</sup> [www.reseautrepas.free.fr](http://www.reseautrepas.free.fr)

<sup>21</sup> [www.siel-airm.fr](http://www.siel-airm.fr)

<sup>22</sup> [www.biovallee.fr](http://www.biovallee.fr)

<sup>23</sup> [www.valo.info](http://www.valo.info)



## RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez également ces ressources en ligne sur  
[www.avise.org/dossiers](http://www.avise.org/dossiers)

### ÉCONOMIE CIRCULAIRE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

---



#### **L'économie circulaire : du consommateur à l'utilisateur**

**Vidéo** / Ellen MacArthur Foundation – 2013  
[www.youtube.com/watch?v=0myacaVe8Gg](http://www.youtube.com/watch?v=0myacaVe8Gg)



#### **Économie circulaire : notions**

**PDF** / Ademe – 2013  
[www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20141124\\_ademe\\_economie\\_circu.pdf](http://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20141124_ademe_economie_circu.pdf)

#### **Panorama de la deuxième vie des produits en France**

**PDF** / Ademe – 2014  
[www.avise.org/atoms/files/ademe\\_2014\\_panorama-de-la-2eme-vie-des-produits-reemploi.pdf](http://www.avise.org/atoms/files/ademe_2014_panorama-de-la-2eme-vie-des-produits-reemploi.pdf)

#### **Schéma de l'économie circulaire**

**PDF** / Institut de l'économie circulaire – 2013  
[www.institut-economie-circulaire.fr/photo/art/grande/6089484-9089091.jpg](http://www.institut-economie-circulaire.fr/photo/art/grande/6089484-9089091.jpg)

### POURQUOI ALLER VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ?

---



#### **Vers une économie circulaire**

**PDF** / McKinsey – 2012  
[www.avise.org/files/atoms/files/20141124\\_fondationellenmcarthur\\_arguments\\_economiques.pdf](http://www.avise.org/files/atoms/files/20141124_fondationellenmcarthur_arguments_economiques.pdf)

#### **L'économie circulaire : combien d'emplois ?**

**PDF** / France Stratégie – 2016  
[www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/na46\\_economie\\_circulaire\\_07042016.pdf](http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/na46_economie_circulaire_07042016.pdf)

#### **Économie circulaire : préservation des ressources et du climat**

**PDF** / Association ORÉE – 2015  
[www.courrierdesmairies.fr/wp-content/uploads/2015/09/oree-brochure-a4-web2.pdf](http://www.courrierdesmairies.fr/wp-content/uploads/2015/09/oree-brochure-a4-web2.pdf)

---

## DES POLITIQUES PUBLIQUES ENCOURAGEANTES

---



### **Programme national de prévention des déchets 2014-2020**

**PDF** / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie – 2014

[www.developpement-](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

[durable.gouv.fr/IMG/pdf/Programme\\_national\\_prevention\\_dechets\\_2014-2020.pdf](http://durable.gouv.fr/IMG/pdf/Programme_national_prevention_dechets_2014-2020.pdf)

### **LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte**

**PDF** / Journal officiel de la République Française – 2015

[www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2015/8/17/DEVX1413992L/jo/texte](http://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2015/8/17/DEVX1413992L/jo/texte)

### **Paquet «économie circulaire»: questions et réponses**

**PDF** / Commission européenne – 2015

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_MEMO-15-6204\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-15-6204_fr.htm)

### **Comparaison internationale des politiques publiques en matière d'économie circulaire**

**PDF** / Commissariat général au développement durable – 2014

[www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED101.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED101.pdf)

## DES PROJETS À FORT IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

---



### **Études de cas : Économie circulaire et innovation sociale**

**PDF** / Avise – 2014

[www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20141008/2014102\\_avise\\_arf\\_ecocircu\\_etudes.pdf](http://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20141008/2014102_avise_arf_ecocircu_etudes.pdf)

### **Lettre DLA & Territoires n° 23, spéciale économie circulaire**

**PDF** / Avise – 2014

[www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/201411\\_avise\\_dla\\_et\\_territoires\\_23.pdf](http://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/201411_avise_dla_et_territoires_23.pdf)

## RÉEMPLOI : COMMENT CRÉER SON PROJET ?

---



### **Créer son projet dans la filière du réemploi**

**PDF** / Avise – 2015

[www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/201503\\_avise\\_fichecreer-reemploi.pdf](http://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/201503_avise_fichecreer-reemploi.pdf)

### **Panorama de la deuxième vie des produits en France**

**PDF** / Ademe – 2014

[www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/ademe\\_2014\\_panorama-de-la-2eme-vie-des-produits-reemploi.pdf](http://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/ademe_2014_panorama-de-la-2eme-vie-des-produits-reemploi.pdf)



# L'AVISE ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

## Une ambition forte pour l'ESS

Depuis 2002, l'Avisé contribue à la performance globale de l'Économie sociale et solidaire (ESS) et à son impact sur l'emploi.

## Une mission d'intérêt général

Sa mission est de favoriser l'émergence, la consolidation et le changement d'échelle des structures d'utilité sociale, créatrices d'activités innovantes et d'emplois de qualité.

## Principales activités de l'Avisé

En tant qu'agence d'ingénierie et centre de ressources, l'Avisé a construit son offre de services autour de cinq activités :

- Veille et analyse
- Information et outillage
- Formation et échange de pratiques
- Animation de dispositifs et de communautés de professionnels
- Conduite de programmes d'accompagnement



## Dossier



**L'économie circulaire** propose de repenser nos modes de production et de consommation afin d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles et de réduire nos impacts environnementaux. Elle constitue la promesse d'un nouveau modèle de développement apportant des réponses à l'urgence écologique actuelle. Réalisé par l'Avise, avec le soutien du Fonds social européen, de la Caisse des Dépôts et de Régions de France, ce dossier apporte des clés de compréhension et d'action afin qu'un plus grand nombre d'acteurs de l'Économie sociale et solidaire (ESS) créent et développent des initiatives en faveur du développement d'une économie circulaire.



Retrouvez ce dossier en ligne sur  
[www.avise.org/dossiers](http://www.avise.org/dossiers)



Agence d'ingénierie et centre de ressources, l'Avise agit depuis 2002 pour le développement de l'économie sociale et solidaire en accompagnant l'émergence, la consolidation et le changement d'échelle des structures d'utilité sociale, créatrices d'activités innovantes et d'emplois de qualité.

[www.avise.org](http://www.avise.org)